

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**JEUDI 17 OCTOBRE 2013**

*L'an deux mille treize, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 10/10/2013

**Etaient présents** : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Hervé BORDAIS, Anne DESCHERES, Christian EDOUARD, Sylvie AIRIAU, Eric MAKAGON, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Joël PLUMÉ Michel HALOPÉ, Jean SOHIER,

**Etaient absents** : Pascal PLUYAUD, Olivier CHASLES (pouvoir à Alain ANCEAU), Pierre LAGUIDE

**Secrétaire de séance** : Joël MARCHAND

Les comptes rendus du précédent Conseil Municipal sont approuvés à l'unanimité.

Le point supplémentaire « Modifications des statuts de La Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles » est accepté à l'unanimité.

M le maire propose de débiter la séance par une démonstration d'un futur site pour la commune. L'ensemble du conseil approuve les différents aspects de ce nouveau site et est favorable à son lancement.

## **◆ AFFAIRES COMMUNALES**

- Modifications des statuts de La Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles

La Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles nous a adressé ses modifications statutaires. Monsieur le maire rappelle le contenu des statuts et ses changements.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve ces modifications.

- Décisions modificatives

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements comptables, par décision modificative de l'exercice courant. Cette proposition est détaillée ci-après, à savoir :

### ***Décision Modificative n°1 – budget communal***

En Investissement

Compte 2041582 subv équip. versées pour les installations + 122 000,00€

Compte 21534 réseaux d'électrification - 122 000,00€

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

- Contingent incendie

M le Maire fait lecture d'un courrier de la préfecture concernant la prise en charge financière du contingent incendie. Chaque commune se doit de participer aux installations des sapeurs-

pompier. La communauté de commune Gâtine Choisilles nous a déjà transféré la moitié de la charge cette année. Pour 2014, la commune de St Roch devra en assumer la totalité, soit 7550€ (chiffre 2013).

#### ♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

##### Assainissement :

Une pré-étude a été faite concernant les travaux de raccordement de « La Gentilhommière ». Deux solutions sont proposées :

- Extension du collecteur gravitaire vers un poste de refoulement à créer, puis refoulement dans le réseau EU existant (projet estimé à 131 519,50 € HT)
- Extension du collecteur gravitaire pour récupérer les effluents du poste du Chêne à abandonner vers le nouveau poste de refoulement, puis refoulement à raccorder sur le refoulement existant (projet estimé à 144 821 € HT)

M Plumé regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion en amont. M le Maire rappelle qu'il s'agit d'une pré-étude afin de connaître le coût global permettant de savoir si financièrement le projet serait réalisable.

##### Relations publiques :

*21h20 arrivée de Mme Dècheres*

L'Entre-Nous est en cours d'élaboration. La commission attend les articles des commissions communales avant le 31 octobre.

Concernant les illuminations de Noël, plusieurs devis ont été demandés.

##### Voirie :

Sur la demande d'un administré, il convient d'étudier les problèmes de circulation de la rue de la Gentilhommière. La commission propose de déplacer les stops rue de la Picherie et rue des Ruaux sur la rue de la Gentilhommière en rajoutant des panneaux et des marquages aux sols.

Une pétition a été adressée en mairie relative aux incivilités des automobilistes dans la rue de l'avenir. M Halopé rappelle que la commission avait prévu la création de parking afin de réduire la vitesse des automobilistes. Mais ce projet n'a pas vu le jour faute de moyens financiers. Les travaux d'enfouissement rue Principale étant terminés, la commission a décidé de refermer la rue de l'avenir jusqu'à la création des ralentisseurs prévus.

Les travaux de la voie verte sont achevés avec la réfection des trottoirs rue Principale. Il reste les marquages qui seront réalisés courant novembre.

L'aménagement du trottoir devant le lotissement « Les Hauts de St Roch » commencera vers le 15 novembre.

La continuité de la voie verte vers Fondettes a été inscrite par le Conseil Général pour les années à venir.

Des chicanes ont été déposées provisoirement sur la route de La Membrolle-sur-Choisille afin d'étudier les solutions permettant de réduire la vitesse.

### Environnement :

La commission intercommunale a établi un nouveau plan pour la déchetterie de St Antoine du Rocher pour une meilleure fluidité.

Il n'y a pas eu d'amélioration pour la note de notre commune concernant les villages fleuris.

### Bâtiments :

A ce jour nous n'avons pas reçu de devis pour la réparation du dôme de la cantine.

Afin de diminuer notre budget de fonctionnement, plusieurs contrats sont mis en concurrence (thermique, assurance, extincteurs...). Un prestataire a été retenu pour la vérification des extincteurs en 2013.

### Affaires Scolaires :

M le Maire relate l'avancée du dossier des rythmes scolaires. Une présentation aura lieu demain au conseil d'école. 2 créneaux horaires sont retenus pour les activités ; ceux-ci seraient les lundis et vendredis de 14h à 16h. Le coût pourrait être ramené à environ 16 000 €. Un dossier devra être déposé le 24 novembre. Une réunion publique pourra être programmée dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

### Personnel :

Une réunion sera à prévoir pour les notations.

### ◆ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

### ◆ **QUESTIONS DIVERSES**

M le Maire fait lecture d'un courrier qu'il envisage d'adresser à la Préfecture concernant le découpage du canton. M Makagon fait remarquer que le conseil municipal n'a pas voté pour un rapprochement vers l'agglomération. A ce jour il n'a pas été demandé de changer de communauté de communes. Après discussion, le conseil est favorable à un rattachement au futur canton dont dépendra Fondettes (vote à la majorité moins une abstention de M Makagon).

Un administré sollicite le conseil pour l'achat d'une partie de parcelle communale située derrière le hangar municipal afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales de son terrain. La commission d'urbanisme se charge d'étudier son courrier.

Malgré l'absence d'un agent technique, M Makagon a noté que les rues et les espaces verts étaient bien entretenus.

Sur la place du Chêne, un lampadaire a été cassé.

-----

*Monsieur le Maire donne la parole au public :*

Un habitant de la rue de l'Avenir remercie le conseil d'avoir entendu la demande collective relative au problème de circulation dans sa rue. Il a constaté un manque de communication entre les habitants du lotissement de la rue de l'Avenir et celui du Clos Romain. Il précise aux élus que le cahier des charges du lotissement de la rue de l'Avenir, mentionnait l'obligation de stationner les véhicules sur chaque parcelle. Dans le cas d'une réouverture de la rue de l'Avenir, il suggère aux élus de revoir l'emplacement du rond-point.

Afin de pallier à un éventuel affichage sauvage, cet administré conseille aux élus d'utiliser un produit anti-affichage sur les corps en bois des nouveaux lampadaires au rond-point du Monument aux Morts.

Concernant la voie romaine, cet administré a noté qu'un endroit n'avait pas été fauché. M le Maire se renseignera mais il semble que cette partie appartienne à la commune de Charentilly.

\*\*

L'administré habitant derrière le hangar municipal s'exprime sur son projet : ce dernier date de plusieurs années et de la terre avait été conservée par ses soins en vue d'un futur étalement.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 21 novembre 2013 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux